



Suite a un deces de mon epouse separee de corps

Par martin, le 05/08/2011 à 11:20

Bonjour,
suite a un deces etant separee de corps et de bien depuis 7 ans de plus etant en sarl avec mon ex que deviens ma societe es ce que tout me revient a mon nom sachant que malheureusement 50;pourcent chacun sachant qui y a 1enfant en commun et 1enfant du cote de ex epouse et de plus madame na jamais travailler pour lentreprise et je versais une pensio n alimentaire ques ce que ca devient merci de repondre jai rdv che le notaire fin aout

Par mimi493, le 05/08/2011 à 14:04

incompréhensible